

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

SEANCE DU LUNDI 07 AVRIL 2025 – 14 h 30

Présents :

Collège des Résidents :

Mme LEBAS Louise – Présidente
Mme MENAGER Annick
Mr PRIOUR Emmanuel

Collège des Usagers

Familles :

Mme EPAILLARD Annie
Mme GAUTHER VIVIER Isabelle
Mme GAUTIER Anne-Marie
Mme POUSSIER-DE-ROLAND Michèle
Mr RAGEUL Hugues

Collège du Personnel :

Mme JAFFRELOT Valérie
Mme NAUDOT Stéphanie

Conseil d'Administration :

Mme MIRALLES Laetitia

Avec voix consultative :

M. JEULAND David, Directeur
Mme LE MARRE Valérie, Cadre Supérieur de Santé
Mme GALLAIS Catherine

***Assistaient à la séance sans
voix délibérative :***

Mme CHESNOT Amélie
Mr PRETER Julien
Mr TISSOT Jean-Claude

Excusés :

Collège des Résidents :

Mme LEIARD Anne-Marie

Collège du Personnel :

Mme CORAIRY Séverine

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal du lundi 20 janvier 2025,
- Bilan des actions arrêtées lors du dernier CVS
- Rapport d'activité 2024 du CVS
- Rapport annuel d'activités et financier 2024 (présentation plus détaillée)
- Information sur la création d'un livret du « logement »
- Proposition d'actions à réaliser ou de thème pour le prochain CVS
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2025

Monsieur JEULAND reprend les différents thèmes évoqués lors du Conseil de la Vie Sociale du lundi 20 janvier 2025.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est adopté à l'unanimité.

BILAN DES ACTIONS ARRETEES LORS DU DERNIER CVS

1/ Temps d'échanges avec la psychologue de l'EHPAD

Mme LARDEUR, psychologue arrivée en début d'année, a repris le projet commencé avec sa collègue. Les premiers groupes ont été constitués à l'accueil de jour (6 à 8 personnes). Pour l'EHPAD, un questionnaire va être envoyé aux familles (via la messagerie électronique) pour cibler les attentes des familles. Le projet est de commencer en septembre. Il ne s'agira pas d'évoquer les situations individuelles ou les réclamations mais d'échanger sur les thématiques souhaitées par les résidents.

2/Les visites de buanderie sont à organiser en début de matinée afin d'observer le circuit du linge

Les visites effectuées ont pleinement satisfait les résidents qui les ont effectuées. La question va se poser pour les nouveaux résidents pour lesquels une périodicité de visite va être à définir. La même chose sera à faire pour la cuisine.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU CVS

Ce rapport instauré par le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale et autres formes de participation est désormais obligatoire. Il récapitule l'action du CVS sur l'année passée. Le document préparé par l'établissement est présenté aux membres du CVS et sera joint en annexe. Les dernières élections ont eu lieu en 2021.

Quant au circuit des réclamations, il sera présenté par Mme RIBANNEAU au prochain CVS. Pour l'année 2025, l'objectif est de lancer un appel à candidature pour pourvoir les sièges vacants.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES ET FINANCIER

M. JEULAND indique aux membres du CVS qu'ils ont reçu le rapport d'activités 2024 de l'établissement. Mme CHESNOT propose de ne pas le commenter entièrement mais détaille davantage les données concernant les résidents. Financièrement, l'EHPAD est excédentaire de 36 885.32€. L'excédent sera affecté sur la réserve de compensation pour la totalité.

Cet excédent est à nuancer car en 2024, l'établissement a touché de 239 000 euros crédits du CPOM qui n'ont pas été utilisés. La structure tablait sur un excédent d'environ 200 000 euros. Ces sommes ont finalement été grandement absorbées par l'inflation et la hausse des coûts de personnel. L'année reste positive car elle permet d'alimenter la réserve de compensation.

En 2025, les crédits CPOM servent à la nouvelle organisation des postes hôteliers. Un questionnement aura forcément lieu sur la capacité de l'établissement à maintenir ou non de cette nouvelle organisation. M. JEULAND rappelle le niveau important sur l'activité réalisée au sein de la structure. Certains EHPAD n'ont pas récupéré leur taux d'occupation d'avant COVID. Celui des Jardins du Castel reste excellent.

Par ailleurs, notre liste d'attente est conséquente, c'est d'autant plus visible depuis la mise en place de la plateforme via trajectoire en juin 2024.

INFORMATION SUR LA CREATION D'UN LIVRET DU « LOGEMENT »

Rappel du contexte :

Pour préparer notre évaluation externe, nous devons travailler sur évaluation du parcours du résident. Un livret d'accueil est remis à l'admission mais souvent confondu avec d'autres documents comme le règlement de fonctionnement. Il est, de plus, très conséquent, lourd en information et donc peu pratique et opérationnel. L'idée est de travailler sur un livret synthétique regroupant toutes les informations du quotidien indispensables aux nouveaux résidents et à leur famille. Mme CHESNOT présente un projet de livret qu'il conviendra d'amender avec les retours des membres du CVS.

Pour Mme POUSSIER DE ROLAND, les informations importantes seraient les suivantes :

- les temps forts sur l'organisation de l'animation : donner le lieu d'affichage des animations et des messes
- rappeler qu'il existe « le lien » chaque mois qui récapitule toutes les informations sur l'animation
- le bistrot le vendredi
- pour les familles à distance : possibilité de louer une maisonnette et à moindre coût

Les autres informations qui sont évoquées :

- le jour de distribution de linge
- l'apéro des familles
- rappeler que les activités sont proposées et non imposées,
- Le droit de sortir quand on le souhaite sans restriction d'horaire et la possibilité de quitter l'EHPAD pour aller en famille, y compris pour plusieurs jours,
- indiquer les activités en lien avec l'office de tourisme : marché, vide grenier, exposition ;

- rappel de la mise à disposition dans les services du MAG (magazine de la ville de Châteaugiron qui recense les actualités et l'agenda d'animation de la commune)
- les éléments clés de l'HUMANITUDE : choix du résident, droit de refus...
- l'organisation de la distribution du journal et du courrier
- la possibilité de faire entretenir son linge délicat par le pressing de Châteaugiron (moyennant un coût)

Mme NAUDOT rappelle que chaque résident à 2 référents de jour mais également un de nuit.

Suite du travail de construction du document :

- Juin 2025 : réunion qualité avec les professionnels pour construire le livret logement
- Octobre 2025 : proposition du livret logement actualisé en CVS pour validation

Mme MENAGER rappelle les difficultés rencontrées quand on perd sa mobilité ;

PROPOSITION D' ACTIONS A REALISER

Suite au temps de préparation du CVS entre les résidents et les professionnels, plusieurs thèmes sont abordés :

- une satisfaction des résidents de l'accompagnement du personnel
- Une satisfaction du circuit de la buanderie
- Les résidents qualifient la restauration comme une prestation du « club med »
- Aucun retour négatif face à la réorganisation hôtellerie et ménage
- Les résidents ont le sentiment que la kinésithérapeute ne peut répondre à toutes les sollicitations des résidents au regard de sa charge de travail. Il est rappelé que les interventions de kinésithérapie font l'objet d'une prescription médicale et sont pris en charge par l'assurance maladie.
- Job du mois : les résidents sollicitent la découverte de certains métiers comme celui de cadre de santé mais aussi les métiers administratifs.
- Concernant l'animation, les résidents sont très satisfaits. Certains regrettent seulement de ne pas trouver des partenaires avec les mêmes capacités pour jouer à certains jeux.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme LEBAS rappelle l'engagement pris lors de la réunion du CVS pour l'utilisation du micro afin de faciliter les échanges et la compréhension. Mr JEULAND s'excuse de l'oubli et promet d'être vigilant pour le prochain CVS.

Prochain Conseil de la Vie Sociale

- Lundi 16 juin 2025 à 14 h 30,

La séance est levée à 15h50.

 La Présidente,
Mme Louise LEBAS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Rapport d'activité 2024



Avis favorable du CVS le 07/04/2025

PRÉAMBULE

Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative majoritairement constituée de représentants des résidents et des familles. C'est un lieu d'échange, de dialogue et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli l'utilisateur. La composition minimale du CVS, son fonctionnement et ses attributions sont précisés par décret et régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

SOMMAIRE

I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	3
II – COMPOSITION DU CVS & ÉQUILIBRE DES SIÈGES	3
Représentants des usagers en 2024	3
Autres représentants et membres permanents	3
Ratio des représentants des usagers	4
III – FONCTIONNEMENT DU CVS EN 2024	4
Nombre de séances et participation	4
Ordres du jour réalisés	4
Communication des conclusions	6
IV – ACTIONS MENÉES EN 2024 LIÉES AU CVS	6
Actions permettant de renforcer le rôle des représentants	6
Actions en faveur de l'expression des usagers	6
V – OBJECTIFS FIXÉS POUR 2025	7
En lien avec le fonctionnement du CVS	7
En lien avec la démarche d'amélioration de la qualité du service rendu	8

I – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES

Le règlement intérieur du CVS a été revu pour la dernière fois en 2021. Il n'est pas encore en conformité avec le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du Conseil de la Vie Sociale et autres formes de participation.

II – COMPOSITION DU CVS & ÉQUILIBRE DES SIÈGES

Représentants des usagers en 2024

La Composition du Conseil de la Vie Sociale est la suivante :

- a) 3 représentants des résidents
- b) 2 représentants des familles
- c) 3 représentants des personnels
- d) 1 représentant du Conseil d'Administration

Soit au total 9 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Les représentants des résidents peuvent, si besoin, se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions.

Les élections datent de 2021. La pratique de l'établissement en accord avec les familles est d'accepter la participation aux réunions de tous les résidents volontaires, sans leur octroyer le droit de vote toutefois.

Autres représentants et membres permanents

- 1 directeur
- 1 cadre supérieur de santé
- 1 animatrice
- 1 personne de l'admiration

D'autres membres de l'établissement peuvent participer aux séances soit en tant qu'invité expert (présentation de points relevant de leurs compétences) soit en tant qu'assistante au secrétariat de

l'instance, sans voix délibérative ni consultative.

Ratio des représentants des usagers

La réglementation prévoit que le nombre des représentants des personnes accompagnées et de leurs familles, proches aidants ou représentants légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Le nombre de sièges de représentants des usagers prévu dans le règlement intérieur est de 5 pour 9 membres titulaires au total, soit 55 %. Il reste un poste de représentant des usagers vacant.

III – FONCTIONNEMENT DU CVS EN 2024

Nombre de séances et participation

Conformément à la réglementation, quatre séances plénières ont été planifiées et tenues en 2024.

Date	Type	Membres présents	Quorum
22/01/2024	Plénière ordinaire	<ul style="list-style-type: none">• Représentants des résidents: 4• Représentants des familles: 4• Autres membres: 5	66%
15/04/2024	Plénière ordinaire	<ul style="list-style-type: none">• Représentants des résidents: 3• Représentants des familles: 4• Autres membres: 9	100%
17/06/2024	Plénière ordinaire	<ul style="list-style-type: none">• Représentants des résidents: 3• Représentants des familles: 3• Autres membres: 7	66 %
14/10/2024	Plénière ordinaire	<ul style="list-style-type: none">• Représentants des résidents: 2• Représentants des familles: 3• Autres membres: 9	77 %

Afin de recueillir en amont les questions des personnes accompagnées, l'animatrice organise des rencontres avec des résidents. Une lecture du compte rendu est ensuite réalisée avec les résidents qui le souhaitent.

Ordres du jour réalisés

22/01/2024	<ul style="list-style-type: none">• <u>Ordre du Jour</u> : • Approbation du compte rendu du CVS du 16 octobre 2023 • <u>Premier temps</u> élargi avec les résidents qui le souhaitent (45 minutes), les sujets suivants pourront être abordés :<ul style="list-style-type: none">• Temps du repas (menus, salle à manger, repas à thème),• Temps de l'accompagnement aux soins d'hygiène (toilette...),• Entretien des locaux (chambres, locaux communs),• Entretien du linge des résidents et retour sur le marquage avec UBIQUID, • <u>Second temps</u> plus institutionnel avec les résidents qui le souhaitent (30 minutes) :<ul style="list-style-type: none">• Point sur la composition du CVS,• Tarifs 2024, suite arrêté de M. le Président du Conseil Départemental,• Proposition de thèmes pour les prochains CVS• Point sur les travaux réalisés en 2023 et les travaux en cours en 2024,• Point audit énergétique• Bilan des animations 2023 et propositions pour 2024, • <u>Troisième temps</u> : proposition d'actions à réaliser (15 minutes).
15/04/2024	<ul style="list-style-type: none">- Approbation du procès-verbal du lundi 22 janvier 2024,- Point d'étape Covid- Bilan des actions arrêtées lors du dernier CVS- Rapport d'activité 2024 du CVS- Rapport annuel d'activités et financier (présentation plus détaillée)- proposition d'actions à réaliser ou de thème pour le prochain CVS- Questions diverses
17/06/2024	<ul style="list-style-type: none">- Visite de la buanderie pour les familles - Approbation du procès-verbal du lundi 15 avril 2024,- Adoption du règlement intérieur du CVS- Bilan des actions arrêtées lors du dernier CVS- Information sur l'EPRD 2024- Retour sur l'inspection qualité ARS- Proposition d'actions à réaliser ou de thème pour le prochain CVS- Questions diverses

14/10/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du lundi 17 juin 2024, - Point sur la composition du CVS et son renouvellement - Bilan des actions arrêtées lors du dernier CVS - Information sur le budget 2025 et les tarifs - Point sur l'Humanitude aux Jardins Du Castel - Questionnement sur les critères de choix de résidents pour les sorties à l'extérieur et les animations - Modalité de diffusion du compte rendu du CVS via un lien dans l'info du mois aux familles. - Proposition d'actions à réaliser ou de thème pour le prochain CVS - Questions diverses
------------	---

Les ordres du jour sont transmis par courrier et mail aux représentants des familles. Ceux-ci ont la possibilité de proposer d'autres sujets y compris en séance.

Communication des conclusions

Les quatre séances du CVS ont fait l'objet de procès-verbaux signés par la présidente et adoptés lors des séances suivantes

En 2024, la diffusion des conclusions du CVS a été effective par les moyens ci-après :

- affichées sur les tableaux réservés aux familles (SAS Alizés, SAS Floralties, Verger étage en face les IDE, Roseraie 1 et Roseraie 2).
- envoi par mail aux référents familiaux avec l'info famille
- publication en continu sur le site Internet de l'établissement du dernier procès-verbal

IV – ACTIONS MENÉES EN 2024 LIÉES AU CVS

Actions liées aux discussions en CVS	
Temps repas au Verger	Le temps repas au verger RDC a fait l'objet d'une étude qui a révélé que 13 résidents sur 15 étaient satisfaits et donc 2 ne l'étaient pas. Au vu de ces résultats, aucune modification n'a été apportée.
Déterminer le moment idéal pour l'appel aux IDE par les familles	Il semble, que du mardi au dimanche le créneau de 15h à 17h soit le meilleur pour appeler les infirmières et avoir des informations sur l'évolution de l'état de santé de son parent. Attention les IDE ne communiqueront pas d'informations médicales
Visite de la blanchisserie par les nouveaux résidents et leurs familles	le principe d'une visite tous les trimestres de la blanchisserie, pour les nouveaux arrivants et leurs familles est validé. L'idée est de leur présenter en détail le circuit du linge dans l'établissements et les grands principes du marquage électronique.

<i>organisation de temps d'échange avec la psychologue</i>	Le sujet a été repris avec Sixtine.
<i>la mise en place d'ateliers de petite couture ou de repassage</i>	Mise en place à la demande avec Anne-Sophie

Actions liées aux objectifs 2024	
<i>Règlement intérieur</i>	Adoption du règlement intérieur du CVS le 17 juin 2024
<i>Mettre la composition du CVS en conformité avec celle du nouveau règlement intérieur</i>	L'appel à candidature a été fait pour les représentants des familles et des résidents
<i>Faciliter la tenue de réunions de préparation pour les représentants des résidents et des familles</i>	Un temps de preparation est organisé en amont de chaque CVS avec les résidents participants
<i>Améliorer le circuit des réclamations</i>	Le sujet a été travaillé entre août et octobre 2024 pour une mise en service de la procédure en mars 2025.

V – OBJECTIFS FIXÉS POUR 2025

En lien avec le fonctionnement du CVS

- ⇒ Mettre la composition du CVS en conformité avec celle du nouveau règlement intérieur :
- Lancer un appel à candidature relatif aux sièges vacants des représentants des usagers.

Le : 07/04/25

La Présidente du CVS,

Mme Lebas

Représentant des personnes accompagnées